

# S.I.V.U. DES ECOLES DE SAINT-ONDRAS ET VALENCOGNE

## **PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne se sont réunis, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX.

**Présents** : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Julien VENTURA, Michel CLEYET-MERLE, Christine BARRAL, Yvette BLANC, Nicolas DEFRANCE, Magali MARION, Marie-Anne TRAILIN, Bernadette GUINET.

**Absents** : Brigitte GASPERONI, excusée, et Laetitia GUILLAUME, absente (remplacée par Bernadette GUINET).

**Assistait également à la séance** : Didier JULLIAN-DESAYES.

**Nombre de membres** : afférents au Comité Syndical : 10 – En exercice : 10 – Qui ont pris part aux délibérations : 09

**Secrétaire de séance** : Julien VENTURA

**Date de convocation** : 15/11/2022

### **1 - FINANCES**

#### **1-1 Participation financière aux charges de fonctionnement du centre médico-scolaire année 2021-2022 - Délibération n°1**

La Présidente rappelle à l'Assemblée que le centre médico-scolaire de la Tour du Pin, dont les services bénéficient aux élèves des écoles des deux communes, est géré par la commune de la Tour du Pin, lieu d'implantation.

La commune de la Tour du Pin, assurant tous les frais de fonctionnement de ce centre, demande chaque année une participation aux différentes communes bénéficiaires, au vu des dépenses engagées sur l'année précédente et en fonction du nombre d'élèves recensés pour chaque commune.

Pour l'année 2021-2022 la participation s'élève à 98,67 € pour les 143 élèves des deux écoles. Elle demande au Comité syndical de bien vouloir délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de verser la somme de 98,67 € au titre de la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de la Tour du Pin, pour l'année scolaire 2021-2022.

AUTORISE la Présidente à signer la convention à intervenir.

DEMANDE à la Présidente de bien vouloir procéder au mandatement des sommes correspondantes.

Membres en exercice : 10

Membres présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Abstentions : 0

#### **1-2 Participation premier trimestre 2023 au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne –**

La Présidente explique à l'assemblée qu'une échéance de prêt d'environ 40 000 € est prélevée chaque 1<sup>er</sup> janvier. L'exercice budgétaire est annuel et la date du 1<sup>er</sup> janvier exige d'avoir la trésorerie pour payer l'échéance d'emprunt, or le syndicat n'est alimenté que par les participations des communes et cette date est compliquée à gérer. Il a donc été demandé à la banque de reporter l'échéance d'un mois de façon définitive, la réponse est en attente.

#### **Délibération n°2**

La Présidente rappelle à l'assemblée que le SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne est notamment financé par les participations des communes membres dont le montant est inscrit au budget chaque année.

Afin d'alimenter la trésorerie du syndicat avant le vote du budget primitif, elle demande au Conseil Syndical de bien vouloir délibérer sur le montant de la participation du premier trimestre 2023, avant le vote du budget primitif, selon un échéancier établi.

Le Comité Syndical, ayant entendu cet exposé,

DECIDE que pour le premier trimestre 2023 les montants des participations de chaque commune composant le syndicat, à savoir la commune de Saint-Ondras et la commune de Valencogne auront lieu selon l'échéancier suivant :

Commune de Saint-Ondras :

MOIS	MONTANT
Janvier 2023	12 000 €
Février 2023	12 000 €
Mars 2023	12 000 €

Commune de Valencogne :

MOIS	MONTANT
Janvier 2023	17 000 €
Février 2023	12 000 €
Mars 2023	12 000 €

DECIDE que les montants de ces participations seront inscrits au budget primitif 2023 au compte 74741

DEMANDE à la Présidente de bien vouloir encaisser les recettes.

Membres en exercice : 10

Membres présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Abstentions : 0

### **1-3 Décisions modificatives du budget 2022 - Délibération n°6**

La Présidente explique à l'assemblée que la trésorerie du syndicat ne permet pas de payer l'échéance de prêt à venir au 01/01/2023, par conséquent les deux communes membres vont modifier leur budget 2022 afin d'augmenter la participation versée au syndicat. Parallèlement le SIVU des écoles doit modifier son budget en votant des crédits supplémentaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget 2022 :

Objet	IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
Communes membres du GFP	74741		12000 €
Intérêts réglés à l'échéance	66111	12000 €	

DECIDE que la commune de Saint-Ondras et la commune de Valencogne verseront une participation exceptionnelle supplémentaire de 6000 € chacune sur l'exercice 2022

DEMANDE à la Présidente de bien vouloir encaisser les recettes.

Membres en exercice : 10

Membres présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Abstentions : 0

### **Délibération n°7**

La Présidente explique à l'assemblée qu'en raison de la modification des échéances d'un prêt à taux variable, il convient de compléter l'article 1641 à hauteur de 655 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget 2022 :

Objet	IMPUTATION	-	+
Emprunts en euros	1641		655 €
Bâtiments scolaires	21312	655 €	

DEMANDE à la Présidente de bien vouloir effectuer les modifications du budget.

Membres en exercice : 10

Membres présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Abstentions : 0

### **1-3 Remboursement des frais commune de Saint-Ondras**

#### **Remboursement de frais de portage de repas à l'école de Valencogne à la commune de Saint-Ondras - Délibération n°3**

La Présidente explique à l'assemblée que depuis la création d'un service de cantine, l'agent communal de Saint-Ondras apporte les repas à Valencogne avec le véhicule communal. Le temps passé est facturé au SIVU des écoles, mais pas les frais de déplacements, or le coût du carburant a

augmenté et un véhicule plus grand a été acheté par la commune de St-Ondras en 2021 en vue de ce service (compartiment dédié au transport des glacières). Elle présente un décompte pour l'année 2022 basé sur le barème des impôts et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré,

Par équité entre les communes,

DECIDE que les frais de déplacement liés au portage des repas à Valencogne seront facturés par la commune de Saint-Ondras au SIVU des écoles à partir du 01/01/2022, sur présentation d'un décompte.

AUTORISE la Présidente à signer tout document utile et à mandater la dépense.

DECIDE l'inscription des crédits au budget.

Membres en exercice : 10

Membres présents : 08

Suffrages exprimés : 09

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Par ailleurs le pain sera acheminé par un élu à la cantine, en attendant l'installation d'une boulangerie.

### Utilisation de la salle des fêtes

La Présidente explique à l'assemblée que depuis la construction de l'école de Saint-Ondras, la salle des fêtes est utilisée le mardi et le vendredi par les élèves pour les activités sportives pendant le temps scolaire. Or à Valencogne les élèves de maternelle utilisent la salle de motricité située à l'étage de l'école. Par ailleurs, l'association Sou des écoles demande la gratuité de l'utilisation de la salle des fêtes à St-Ondras 1 fois par an, comme cela se pratique à Valencogne ; cette demande a été refusée cette année au titre de l'utilisation des élèves de l'école élémentaire de la salle des fêtes pour le sport à l'école.

Après débat, l'assemblée décide d'évaluer le coût sur l'année de l'utilisation de la salle des fêtes et d'en rediscuter. L'harmonisation des prix de locations des salles des fêtes entre les deux communes est évoquée.

## **2 – PERSONNEL**

### **2-1 Evaluation / renfort / absences**

La Présidente fait le point, les entretiens professionnels ayant eu lieu récemment.

La cuisinière est en arrêt maladie, elle est remplacée par une professionnelle à compter du 28 novembre. Les repas ont été pris chez un traiteur cette semaine. Si le traiteur est de nouveau sollicité il est demandé qu'un élu vérifie la conformité de la livraison des plats.

### **2-2 Retour sur ménage par une entreprise**

La Présidente rend compte du ménage effectué l'été dernier à Saint-Ondras par une entreprise privée, aucun agent n'étant en mesure d'assurer cette tâche.

### **2-3 Mise à disposition du personnel de la commune de St-Ondras au SIVU des Ecoles : autorisation de signer la convention à intervenir - Délibération n°4**

La Présidente propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Saint-Ondras, le renouvellement de la convention de mise à disposition pour 1 an renouvelable, pour un rédacteur de la commune de Saint-Ondras auprès du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne.

Le Comité syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU l'accord de l'agent,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré,

- VALIDE les conditions et modalités de mise à disposition d'un rédacteur au profit du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne selon le modèle de convention joint en annexe.
- AUTORISE la Présidente à signer ce document et à effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

Membres en exercice : 10  
Vote pour : 09

Membres présents : 08  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 09  
Abstentions : 0

### **3 - CONSEIL SYNDICAL**

La Présidente propose à l'Assemblée la création d'une commission « sanitaire / hygiène » chargée de la supervision des agents, du matériel (entretien et remplacement) et des produits d'entretien, afin d'améliorer les pratiques et d'optimiser les coûts.

Présidente : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Membres : Christine BARRAL et Didier JULLIAN-DESAYES

La Présidente propose à l'Assemblée la création d'une commission « activités pause méridienne » chargée de superviser et d'organiser la mise en place d'activités diverses, gratuites et sans obligation de participation, auprès des élèves après le repas de midi.

L'Assemblée souhaite que cela soit géré en interne par les agents de surveillance.

Julien VENTURA propose que les souhaits des élèves soient recueillis auparavant.

### **4 - ECOLES**

#### **4-1 Economies d'énergie – mesures à prendre, à poursuivre ou à étudier**

Vérification de l'éclairage en leds dans les locaux

Diminution du temps d'éclairage automatique

Coupure des minuteries extérieures le soir en partant

Réduction du chauffage pendant les vacances

Fermeture des portes l'hiver

Elaboration des menus en optimisant l'utilisation des fours

Pose de panneaux photovoltaïques sur les toits

#### **4-2 Remboursement de la commune de St-Ondras au SIVU des Ecoles pour la liaison au réseau de chaleur école - salle des fêtes - Délibération n°5**

Michel CLEYET-MERLE explique que lors de la construction de l'école de Saint-Ondras, la chaudière bois a été dimensionnée pour alimenter la salle des fêtes à proximité, et la liaison au réseau de chaleur a été prévue. Aujourd'hui, la chaudière fioul de la salle des fêtes étant en fin de vie, il demande à l'assemblée l'accord du SIVU pour finaliser la liaison et la revente des calories à la commune de Saint-Ondras (pose d'un compteur).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- DONNE SON ACCORD pour la connexion de la salle des fêtes de Saint-Ondras à la chaudière bois de l'école de saint-Ondras.
- DECIDE que le remboursement de la commune de Saint-Ondras au SIVU des écoles s'effectuera sur présentation d'un décompte des calories consommées.
- AUTORISE la Présidente à signer tout document utile et à émettre le titre de recettes.

Membres en exercice : 10  
Vote pour : 09

Membres présents : 08  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 09  
Abstentions : 0

#### **4-3 Travaux**

A Valencogne : chiffrer l'installation de brise-soleil (Gilbert GUINET)

A Saint-Ondras : chiffrer l'installation d'un plafond phonique dans la salle de restauration

#### **4-4 Conseil d'école**

Compte-rendu effectué par la Présidente.

L'association du SOU des écoles subventionne beaucoup d'activités pour les élèves, les membres sont chaleureusement remerciés pour leurs actions.

#### **4-5 Effectifs**

Les effectifs sont en nette baisse.

A la rentrée 2022 : 43 élèves à Valencogne et 84 élèves à Saint-Ondras.

Prévisions à la rentrée 2023 : 32 élèves à Valencogne et 84 élèves à saint-Ondras.

Crainte de la fermeture d'une classe à Valencogne : pour essayer d'éviter cette fermeture il est évoqué une classe CP / grande section.

2024 : crainte de la fermeture d'une classe à Saint-Ondras

#### **5 - DIVERS**

- Association cantine - garderie

Election d'un nouveau bureau

Elaboration des menus : dysfonctionnement de la commission, proposition de formation diététique de la cuisinière.

La séance est levée à 21h55.